Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 48 (1960)

Heft: 879

Artikel: L'Association suisse pour le suffrage féminin a tenu son assemblée à Brigue : les 21 et 22 mai 1960 : [1ère partie]

Autor: Y.M.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-285080

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

E 1436
Bibliothèque Publique
et Universitaire de
GENEVE

J. A.

4 juin 1960 — GENÈVE QUARANTE-HUITIÈME ANNÉE — 879

Le Mouvement Féministe

Paraît le premier samedi de chaque mois

FONDATRICE DU JOURNAL
Emilie GOURD
RÉDACTION
Mme WIBLÉ-GAILLARD, 6, ch. de Grange-Canal
ADMINISTRATION ET ANNONCES
Mlle Renée BERGUER, 7, Pl. du Pt-Saconnex

Organe officiel
des publications de l'Alliance
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS
SUISSE 1 an . . . . . Fr. 8.— (ab. min.)
abonnement à « Femmes Suisses » compris.
Les abonnements partent de n'importe quelle date
Prix du numéro 35 centimes
Compte de chèques postaux I. 943

Le rôle de l'art est de refléter la vérité de son propre temps.

Donskoï.

L'Association suisse pour le suffrage féminin a tenu son assemblée à Brigue les 21 et 22 mai 1960

L'assemblée annuelle de l'Association suisse pour le suffrage féminin était convoquée cette année pour la première fois dans le Haut-Valais, à Brigue.

Il s'agissait de soutenir, dans cette région, les femmes qui défendent la cause suffragiste, aussi la partie administrative a-t-elle été un peu sacrifiée aux exposés et à la propagande.

Néanmoins, les déléguées entendirent les rapports présidentiel et financier, de même que les rapports de certaines sections et des propositions.

Une nouvelle présidente

On se souvient peut-être qu'à l'assemblée de 1959, à Montreux, la présidente, Mme Choisy était malade et que la candidate qui devait être nommée était malade aussi. Elle fut donc élue, absente, c'était Mlle G. Heinzelmann qui, malheureusement n'a pu exercer son mandat, elle a continué d'être malade cette année.

On a donc élu, pour deux ans, Mlle Lotti Ruckstuhl, de Saint-Gall.

*

Un télégramme de sympathie est adressé à Mlle Heinzelmann. Mme Ruckstuhl remercie l'assemblée et adresse un vibrant appel en faveur de la collaboration de chacune, appel qui, traduit en français, paraîtra dans le prochain numéro de notre journal.

Propositions des sections

Afin de permettre des contacts plus étroits entre les sections, des conférences de présidentes sont envisagées deux ou trois fois par année et, sur proposition de la section de Berne, une modification aux statuts est adoptée afin de valider les décisions qui y seront prises, chaque section se chargeant des frais de délégation.

Les relations entre le Suffrage et la Communauté de travail des Associations féminines ont toujours été excellentes ; il est décidé de les rendre encore plus étroites afin de permettre d'atteindre, par la Communauté, le plus grand nombre de milieux féminins possible.

Mlle de Sépibus, parlant du groupe valaisan du Suffrage féminin, fort de 800 membres, dit son optimisme. Cette assemblée de Brigue fut l'occasion de contacts avec la S.T.A.C.C.A. (Association des femmes suisses catholiques pour les droits politiques). Dans l'intérêt général, elle espère la création d'un comité de liaison entre les sociétés féminines du Haut et du Bas-Valais.

Parlant des votations cantonales qui ont octroyé le droit de vote aux femmes, Mme Sandoz pour les Neuchâteloises, Mme Prince pour les Genevoises, disent combien la lutte fut vive, parfois violente même, mais que cette violence et les exagérations des attaques antiféministes servirent souvent notre cause.

°

Le samedi soir, après un repas en commun à l'Hôtel de la Couronne, débutait la séance publique où l'on entendit deux orateurs : l'un, le professeur Joseph Ehret, de Bâle, conseiller à l'éducation, qui parla, en allemand, de « La femme suisse sur de nouvelles voies », et l'autre, Me Antoinette Quinche, de Lausanne, qui commenta ce sujet : « Les femmes ont voté en Suisse romande ».

Elle souligne combien les noires prédictions des bouleversements que l'exercice de ces droits provoquerait ont été démenties. Les cantons romands se portent encore très bien et les femmes sont allées voter avec sérieux, avec conscience, anxieuses même parfois, dans la crainte de commettre une erreur, et cela augure bien de l'avenir.

Cette soirée, à laquelle assistaient des représentants des autorités religieuses et civiles, fut agrémentée par des chants des élèves de l'Ecole normale.

°

Le lendemain matin, l'assemblée siégeait de nouveau, dès 9 h. 15. Ce fut d'abord une conférence de M. Max Liniger, professeur à Genève, qui présentait des « Réflexions sur l'antiféminisme en Suisse ». C'est le titre même de l'ouvrage qu'il a fait paraître l'an dernier et qui a fait quelque bruit.

Il analysa la position antiféministe, tant celle des hommes que celle des femmes ; il en rechercha les causes matérielles et les conséquences psychologiques dans notre population et conclut que la femme, dans notre pays, est pénalisée simplement parce qu'elle n'appartient pas au sexe fort.

« Clichés anciens ? Quelles en sont les conséquences ? »

Mlle Oettli, qui prit la parole ensuite, poursuivit l'étude du même problème :

(Suite en page 3)

Les Africaines ont-elles le droit de s'instruire ?

Parmi tous les problèmes qui se posent aux jeunes Etats de l'Afrique tropicale, indépendants depuis peu ou à la veille de l'être, il n'en est guère de plus graves que celui de l'éducation. Ces Etats veulent être modernes, c'est-à-dire adapter leurs structures sociales, en même temps qu'industrielles, agricoles, etc., aux exigences de l'économie du XXe siècle. Il faut pour cela consentir à des changements immenses, — inconcevables sans une population «instruite » au sens occidental du mot. Or si l'on évalue à l'heure actuelle, dans cette Afrique tropicale, à 25 millions le nombre des enfants d'âge scolaire, 17 millions d'entre eux n'ont aucune possibilité de fréquenter l'école. D'ailleurs parmi les 8 millions de privilégiés, seule une minorité fait réellement des études primaires complètes. Quant à l'enseignement secondaire, il groupe à peine 260 000 adolescents.

Tels sont les chiffres globaux. Mais on aurait tort de croire qu'ils groupent à égalité, comme en Europe ou en Amérique, écoliers et écolières. La proportion est à peu près à tous les niveaux de l'enseignement : une fille pour trois garçons. Elle est exceptionnellement de deux pour trois (dans les régions les plus peuplées et les plus prospères) et très souvent d'une pour quatre. En outre, on estime que le plus grand nombre des filles qui entrent à l'école primaire n'y reste même pas le temps nécessaire pour apprendre les rudiments de la lecture et du calcul. Les statistiques portant sur les écoles primaires et « moyennes » de onze pays indiquent que la moitié environ des filles qui figurent aux effectifs sont en première et en deuxième année. Quelques-unes d'entre elles seulement iront jusqu'au bout du cycle primaire.

En d'autres termes : non seulement, dans leur grande majorité, les jeunes Africaines ne peuvent fréquenter aucune école mais beaucoup de celles qui entrent à l'école en sortent sans avoir rien appris.

Quant à celles qui font réellement des études, bien peu ont la chance d'aller jusqu'au bout de l'enseignement que procurent les rares établissements secondaires. En théorie, 10 % des écolières devraient aller au lycée ; cette proportion n'est atteinte que dans deux pays d'Afrique ; ailleurs, c'est 4 ou 3 %, et moins de 1 % dans plusieurs cas. Pour l'enseignements professionnel, les chiffres sont encore plus faibles ; même s'il s'agit essentiellement de modestes cours de couture, de cuisine ou de dactylographie, cet enseignement ne groupe dans chaque pays que quelques centaines de jeunes filles.

S'il est vrai qu'en toute civilisation l'évolution sociale dépend en grande partie de l'évolution des femmes, qui dans leurs rôles d'épouses et de mères peuvent considérablement hâter ou retarder le progrès, la situation de l'Afrique peut paraître inquiétante. Cependant, tous les observateurs s'accordent à déclarer que les Africaines ne souffrent d'aucune préjugé à l'égard de l'éducation. On les a vues au contraire dans plusieurs régions manifester publiquement en faveur de l'enseignement gratuit et obligatoire ; dans de nombreux territoires les jeunes filles ne demanderaient pas mieux que de s'instruire s'il y avait des écoles et si leurs familles les y envoyaient.

Ce n'est pas donc par la faute des jeunes Africaines si dans l'ensemble elles sont moins instruites que leurs frères. Il est temps de s'interroger sur les véritables obstacles qui s'opposent à leur scolarisation. C'est précisément le thème d'une réunion que l'Unesco organise en coopération avec le gouvernement du Dahomey, à Cotonou, du 24 mai au 2 juin : l'accès des filles à l'enseignement primaire et secondaire ; quels sont les facteurs économiques et sociaux qui les encouragent ou qui les empêchent de tirer parti des chances qui leur sont offertes ?

D'après les documents de travail préparés par l'Unesco pour cette conférence, on peut deviner sur quels « facteurs » porteront principalement des discussions. Il y a en premier lieu des données économiques sur lesquelles il est bien difficile d'agir : les écoles sont toujours beaucoup plus nombreuses et beaucoup mieux fréquentées dans les villes ou autour des villes et dans les zones rurales très peuplées. Malheureusement, la plus grande partie des territoires africains est couverte de villages très dispersés. D'autre part, même lorsque l'enseignement est gratuit, il est coûteux : le prix des vêtements qu'on exige, le prix des livres et des cahiers paraît excessif pour beaucoup de paysans et de journaliers qui, au besoin, feront plus volontiers des sacrifices pour leurs garçons que pour leurs filles.

En outre, les menus travaux dont on charge les petites filles, à la campagne, ont une grande importance dans l'économie familiale. Si elles vont à l'école, qui s'occupera des plus jeunes, qui aidera la mère au jardin, aux champs, au marché, à la cuisine ? Et surtout comment apprendront-elles ces tâches essentielles pour leur vie de femme mariée ? Ce dernier point est capital : il concerne le contenu même de l'enseignement. Trop d'Africains estiment que l'instruction pri-

(Suite en page 2)

L'accueil du Haut-Valais fut chaleureux

L'accueil du Haut-Valais fut chaleureux : les autorités témoignèrent d'un vif intérêt pour cette assemblée. Mme Fuchs, président de la Ligue des femmes catholiques valaisannes, honora l'assemblée de sa présence du début à la fin.

Un apéritif fut offert par les autorités au château Stockalper le dimanche à midi. Au banquet, M. Schnydrig représentait les autorités cantonales et M. Anthamatten celles de Brigue.

Au repas du samedi soir, comme à celui du dimanche, les vins les meilleurs et les jus de fruits réputés étaient offerts gracieusement à tous les hôtes.

Le dimanche après-midi, l'excursion à Unterbäch — on se souvient de cette commune résolument féministe lors de la votation de mars 1957 — fut des plus réussies. Le télésiège permit d'atteindre l'Alpenrössli où les champs d'anémones souffrées étaient en pleine floraison.

Les déléguées à cette 49me assemblée, tout en dégustant des menus typiquement valaisans, purent se récréer dans le cadre magnifique de ce haut plateau. Le président de la commune, M. Zenhaüsern, qui dès longtemps a pris si courageusement position en faveur du suffrage féminin, vint nous entretenir des problèmes qui se posent actuellement à ses administrés. Et il était fort sympathique de reconnaître en la personne qui vous assistait à l'arrivée du télésiège le président de la commune lui-même !

Touchées de cette réception, les participantes recueillirent entre elles une somme de 100 fr. qui fut remise aux autorités d'Unterbäch, à l'intention des enfants. Ce don sera utilisé pour la course d'école.

Ces moments de détente furent appréciés de chacun et permirent de nouer des contacts personnels. Me Paccolat, vice-président de Martigny-Bourg, l'une des sept communes acceptantes lors de la votation de février 1959, avait eu la gentille pensée de venir à Unterbäch en ce dimanche, geste qui fut fort apprécié.

Les déléguées à cette assemblée de Brigue quittèrent le Valais en emportant le souvenir d'un accueil chaleureux et d'une parfaite organisation. Elles en sont reconnaissantes tant aux autorités qu'aux chevilles ouvrières de ces journées.

Floriana Institut pédagogique privé Pontaise 15 — LAUSANNE
Nouvelle direction : E. PIOTET Tél. 24 14 27
Formation de gouvernantes et étrangères institutrices pour familles suisses
Préparation d'assistantes
pour Homes d'enfants, Colonies de vacances, Maisons de refuge, etc.
Professeurs diplômés. Diplômes, Placement des élèves assuré.

EXTRAIT VITAMINEUX Bévita
Pour assaisonner et tartiner

LEVURE VITAMINEUSE Bévita
sous contrôle de l'Institut des vitamines

BUFFET CORNAVIN
E. L. NIEDERHAUSER